

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Procédure adaptée en application des articles L.2123-1-1°, R.2123-1-1°, R.2123-4
et R.2123-5 du Code de la Commande Publique



Lille-Douai

MARCHE N°2025-11

MARCHE D'ENTRETIEN ET DE GARANTIE TOTALE DES ASCENSEURS DES SITES DE LA CPAM DE LILLE – DOUAI

Réglement de Consultation

Date limite de remise des offres : 26/01/2026 à 12H00

Date limite pour poser des questions : 12/01/2026

L'Acheteur



Lille-Douai

CPAM LILLE DOUAI

2 rue d'Iéna

59000 LILLE

Assistant Technique



10 ter rue d'en Haut

59554 SAILLY LEZ CAMBRAI

☎ : 03.27.70.55.69

@ : bet.eteic@orange.fr

SOMMAIRE

I – Identification de l’Acheteur	3
II – L’Appel à concurrence.....	3
2-1 : Variante - option	Erreur ! Signet non défini.
III – Dispositions générales.....	5
3-1 : Structure et Forme juridique de l’attributaire	5
3-2 : Durée.....	Erreur ! Signet non défini.
3-3 : Allotissement	Erreur ! Signet non défini.
3-4 : Délai de validité des offres	Erreur ! Signet non défini.
3-5 - Lieu d’exécution.....	Erreur ! Signet non défini.
3-6 : Compléments à apporter au dossier de consultation.....	5
3-7 : Visite de site.....	7
3-8 : Les D.T.A	7
IV – L’Appel à concurrence	8
4-1 : Contenu des offres	8
4-2 : Pièces constitutives du marché.....	Erreur ! Signet non défini.
4-3 : Présentation des offres remises.....	9
V – Presentation et contenu des propositions.....	Erreur ! Signet non défini.
5.1 : Conditions de remise des offres	Erreur ! Signet non défini.
5-2 : Validation des candidatures	Erreur ! Signet non défini.
5-3 : jugement des offres.....	Erreur ! Signet non défini.
VI – Présentation et contenu des propositions.....	Erreur ! Signet non défini.
6.1. Justification de la situation administrative du candidat retenu	Erreur ! Signet non défini.
VII – Mise au point marché.....	Erreur ! Signet non défini.
VII – Renseignements complémentaires	Erreur ! Signet non défini.
Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus par demande auprès de :.....	Erreur ! Signet non défini.
Voies et délais de recours.....	Erreur ! Signet non défini.

I – Identification de l'Acheteur

Selon l'article L1211-1 du code de la commande publique, l'Acheteur est :

CPAM LILLE DOUAI
2 rue d'Iena
59000 LILLE

@ : https://www.marches.cpam-lille-douai@assurance-maladie.fr

Responsable du marché : Monsieur Le Directeur

II – L'Appel à concurrence

La consultation est effectuée sous forme d'un marché à procédure adaptée, soumis aux dispositions des articles R.2123-1, R.2123-5 et R.2131-12 du Code de la Commande Publique.

La signature du présent marché suppose que le titulaire connaît parfaitement le patrimoine qui lui est confié et entraîne une obligation, sans restriction, de toutes les clauses prévues dans les documents contractuels. Le Titulaire ne pourra faire état d'aucune erreur ou omission pour s'y soustraire

Il est composé de prestations d'entretien préventives et curatives, et de prestations de garantie totale.

Le marché de fournitures et de services comprendra :

- La prestation forfaitaire d'entretien annuel des ascenseurs,
- La prestation forfaitaire de mise en sécurité,
- Les prestations forfaitaires de garantie totale des installations de forme (GTR).

Ces prestations doivent être réalisées dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité, intégrant les contraintes sur le site et les caractéristiques propres aux activités pratiquées.

Code CPV : 50750000-7 : Services d'entretien d'ascenseurs

2-1 : Durée du marché

La durée globale du marché est fixée à 60 mois.

La date prévisionnelle de début des prestations est prévue le 2 mars 2026.

2-2 : Allotissement

Conformément aux dispositions des articles R2113-1 à R2113-3 du code de la commande publique, l'acheteur a décidé de ne pas allotir le marché. Cette décision est motivée par le fait que la prestation est unique et indissociable.

2-3 : Variante et prestations supplémentaires éventuelles

La présente consultation ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle.

La présente consultation ne comporte pas de variante

2-4 : Délai de Validation des offres

Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2-5 - Lieu d'exécution :

Les différentes interventions auront lieu sur les sites de :

- Lille : 2 rue d'Iena 59000 LILLE
- Douai : 125 Rue Saint Sulpice 59500 DOUAI

Quant aux réunions d'exploitation, elles auront lieu à la C.P.A.M de Lille.

2-5 : Variante et prestations supplémentaires éventuelles

La présente consultation ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle.

La présente consultation ne comporte pas de variante.

2-6 : Compléments à apporter au dossier de consultation

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires relatifs à cette consultation, les candidats devront faire parvenir en temps utile leur demande de manière électronique, exclusivement sur la plateforme de dématérialisation, sur l'URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Seules les demandes adressées au moins 8 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part de l'Acheteur. Les réponses seront transmises via la plate-forme au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (rappel de la nécessité de s'enregistrer sur la plate-forme lors du téléchargement du DCE).

III – Dispositions générales

3-1 : Structure et Forme juridique de l'attributaire

Forme juridique

Le Titulaire précisera dans son mémoire d'offres, la structure de sa société, la répartition de son capital social, ainsi que l'organigramme financier mettant en exergue sa position, son appartenance, ses éventuelles filiales.

Structure

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidats seuls ou sous forme de groupements solidaire ou conjoint. En cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire de ses cotraitants. Il est interdit de soumissionner en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Pour les candidats constitués en groupement, il est précisé que les pièces justificatives demandées au chapitre 5 du présent règlement de consultation devront être fournis par chacun des membres du groupement, à l'exception de la lettre de candidature fournie en un seul exemplaire, signée par tous les membres.

En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat doit produire les mêmes documents concernant cet opérateur économique, que ceux exigés à son égard. En outre, il devra justifier des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché. Le candidat doit également produire un engagement écrit de l'opérateur économique.

3-2 : Compléments à apporter au dossier de consultation

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments aux documents constituant le dossier de consultation.

Les réponses à la consultation entraînent obligatoirement l'acceptation pleine et entière de ces documents, sans aucune restriction, ni modification, ni réserve.

Chaque offre présentée devra être entièrement conforme au dossier de consultation.

L'Acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard huit jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail ou des compléments au dossier de consultation. Les

soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes (article 3-7 et 3-8 alinéa 1) sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

3-3 : Visite de site

Compte tenu de la nature des prestations à réaliser et de l'étendue du patrimoine, aucune visite n'est programmée. Chaque candidat devra répondre sur la base du listing matériel fourni.

3-4 : Les D.T.A

Aucune copie, ni envoi par mail ne pourra être réalisé par les services de la C.P.A.M.
Pour accéder aux documents les candidats devront, comme pour les visites, se faire connaître 72 heures avant et "inscrit" par mail. Pour la prise de rendez vous les candidats devront contacter les services marché de la CPAM suivant les coordonnées indiquées en première page.

IV – L'Appel à concurrence

4-1 : Remise du dossier de consultation aux entreprises

Selon l'article R2132-4, l'Acheteur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique sur la plateforme : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Il appartient à chaque candidat de vérifier qu'il dispose de l'intégralité des pièces constitutives du dossier pour établir son offre.

En conséquence, il est fortement conseillé aux entreprises de s'identifier dès la phase du téléchargement pour permettre la réception le cas échéant des échanges de messages ou de courriers pour qu'ils ne basculent pas dans les spams ou en courriers indésirables.

Conformément aux articles R.2132-1 à R.2132-14 du Code de la Commande Publique, le présent marché fait l'objet d'une procédure dématérialisée. Cette procédure permet aux candidats qui le souhaitent de télécharger les documents de consultation sur un réseau électronique et de déposer une offre par voie électronique via le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>

V – Présentation et contenu des offres

5-1 : Remise du dossier de consultation aux entreprises

Les pièces de candidature à produire sont les suivantes :

- Une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1 recommandé ou équivalent).
- Déclaration du candidat (DC2)
- Le pouvoir : document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'entreprise candidate.
- Références et/ou expériences similaires et vérifiables de prestations exécutées au cours des trois (3) dernières années ou en cours de réalisation ou tous autres justificatifs permettant de prouver la capacité du candidat à exécuter le marché.
- Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants : tout moyen de preuve équivalent est accepté.
- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Une note décrivant les caractéristiques du groupement et notamment le mandataire, cotraitant et sous-traitant éventuels.
- Une note d'acceptation, sans aucune réserve et sans aucune modification, de l'ensemble des pièces du dossier de consultation.
- L'habilitation électrique et formation des techniciens intervenants.
- Le Titulaire devra justifier à tout moment qu'il dispose d'une police individuelle d'assurance couvrant les responsabilités pouvant lui incomber, ainsi qu'une police individuelle d'assurance de type responsabilité civile de chef d'entreprise pour les dommages causés au tiers.

5-2 : Analyse des candidatures

La validation des candidatures est effectuée dans les conditions prévues aux articles R. 2144-3 à R. 2144-7.

Toutefois, l'Acheteur du marché peut, lorsqu'il constate que les pièces administratives demandées à l'article 5.1) du présent règlement de la consultation sont incomplètes, demander à tous les candidats concernés de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à 10 jours.

5-3 : Contenu des offres

L'offre du candidat est composée des éléments suivants :

- L'acte d'engagement sans modification et ses annexes complétées,

Cet acte d'engagement sera accompagné par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (à joindre par le candidat : engagement sous-traitance ou formulaire DC4).

- Un mémoire technique comprenant :

- * Une synthèse générale de présentation de la société : organigramme, implantation, effectif, domaine d'activité ...
- * Un organigramme fonctionnel de l'équipe qui sera désignée pour réaliser les prestations en cas d'attribution du marché, ainsi que les compétences du personnel intervenant
- * La gestion de la maintenance curative et préventive, l'établissement et la fourniture des rapports et comptes-rendus d'intervention
- * L'organisation prévue pour l'exécution des prestations de dépannage et de mise en sécurité
- * La constitution du stockage et la gestion des stocks de pièces détachées de première urgence,
- * Une synthèse sur l'outillage mis à disposition de cette équipe, le matériel de communication et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de ce marché
- * Une liste des principales prestations similaires au présent marché réalisées au cours des trois dernières années (indiquer les montants, les Maître d'Ouvrage publics ou privés, la durée des marchés).

5-4 : jugement des offres

Les offres régulières, acceptables et appropriées, et qui n'ont pas été rejetées en application des articles R. 2152-1 à R. 2152-7 et R. 2152-11, sont classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution énoncés ci-dessous.

Valeurs des critères :		Pondération
	Critère N°1 : Prix des prestations	60
SCF1	Montant P2 (total € HT)	40
SCF2	Montant P3 (total € HT)	20
	Critère N°2 : Qualité technique de l'offre	40
SCT1	Mémoire technique	
A	Une synthèse générale de présentation de la société : organigramme, implantation, effectif, domaine d'activité ...	1
B	Un organigramme fonctionnel de l'équipe qui sera désignée pour réaliser les prestations en cas d'attribution du marché, ainsi que les compétences du personnel intervenant	1
C	La gestion de la maintenance curative et préventive, l'établissement et la fourniture des rapports et comptes-rendus d'intervention	2
D	L'organisation prévue pour l'exécution des prestations de dépannage et de mise en sécurité	2
E	La constitution du stockage et la gestion des stocks de pièces détachées de première urgence,	2
F	Une synthèse sur l'outillage mis à disposition de cette équipe, le matériel de communication et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de ce marché	2
SCT2	La pertinence du volume horaires au regard des prestations à réaliser	5
SCT3	Répartition des composantes de la prestation d'entretien (Heures + fournitures)	10
SCT4	Gestion financière du poste P3	15
	TOTAL	100
	Sous Critères bonus RSE	
SCRSE1	La gouvernance et l'organisation	0.5
SCRSE2	Les droits de l'Homme	0.5
SCRSE3	Les relations et conditions de travail	0.5
SCRSE4	L'environnement	0.5
SCRSE5	La loyauté des pratiques	0.5
SCRSE6	Les questions relatives aux consommateurs	0.5
SCRSE7	Les communautés et le développement local.	0.5
	Valeur maximale de l'offre	103.50

Conformément au code de la commande publique, il sera réalisé un classement à l'issue de l'analyse des critères de jugement des offres.

Les montants analysés sont les montants en euros hors taxe.

En cas d'erreur matériel, ainsi que d'erreur de calcul de la TVA, elles seront rectifiées le cas échéant lors de la mise au point marché.

Les notes seront arrondies au dixième après la virgule. Le centième inférieur à 5 est arrondi au dixième inférieur et le centième supérieur à 5 est arrondi au dixième supérieur.

a) Critère Prix des prestations – 60 points

Chaque sous critère sera pondéré par règle de trois au prorata des écarts, de la manière suivante :

Note du candidat = note maximale du sous critère * valeur de l'offre la moins disante/valeur de l'offre analysée

b) Qualité technique – 40 points

SCT1 : Note de synthèse du mémoire technique

Les sous critères A à E seront pondérés de la manière suivante :

100% éléments répondant au sous critère exprimé avec propositions d'optimisations
75% éléments répondant au sous critère exprimé
50% éléments de réponse succinct ou généraliste
25% éléments de réponses incomplets

SCT2 à ST4

Ces sous critères seront pondérés de la manière suivante :

100% éléments répondant au niveau attendu
80% éléments corrects, présence de quelques observations mineures
60% éléments mal appréhendés mais répondant au sous critère exprimé
40% éléments de réponse incomplets / ou présentant des lacunes
20% éléments de réponse insuffisants, trop succincts
0% éléments de réponse non détaillés

Critère bonus RSE

L'Acheteur souhaite valoriser les opérateurs économiques s'inscrivant dans une démarche volontaire, globale et quotidienne de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) mais également sensibiliser à cette pratique ceux qui ne la pratiquent pas encore.

La responsabilité Sociétale des Entreprises également appelée responsabilité sociale des entreprises désigne l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties.

Cette Responsabilité Sociétale des Entreprises s'organise autour de 7 grands axes, à savoir:

- La gouvernance et l'organisation
- Les droits de l'Homme
- Les relations et conditions de travail
- L'environnement
- La loyauté des pratiques
- Les questions relatives aux consommateurs
- Les communautés et le développement local.

Chacun de ces 7 grands axes sera apprécié à hauteur de 0.5 point. En ce sens **entre 0.5 point et 3.5 points bonus** pourront donc être accordés au candidat justifiant, par tout moyen, de son implication dans une démarche RSE ou de type RSE.

Ces sous critères seront pondérés de la manière suivante :

100% éléments répondant au niveau attendu
0% éléments ne répondant pas au sous critère.

Offre anormalement basse

En application des articles L.2152-3 à 5 du Code de la Commande Publique, la personne responsable de l'analyse des offres se réserve le droit de demander toutes les justifications qu'il jugerait utiles, dans le cas où l'offre serait détectée anormalement basse, cette personne vérifiera la pertinence des explications fournies.

Le coût d'objectif sera pris en compte afin d'identifier une offre anormalement basse.

Offre insuffisante

L'offre globale du candidat devra avoir une pondération supérieure à 50 points sur 100 points pour que le marché lui soit attribué, à défaut le marché sera déclaré infructueux.

L'offre technique du candidat devra avoir une pondération au moins égale à 25 points sur 40 points. A défaut, l'offre du candidat sera déclarée insuffisante et sera par conséquent irrégulière.

5-5 : Conditions de forme

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un candidat entre les sommes indiquées dans l'acte d'engagement et dans le détail des annexes justifiant les montants indiqués, la somme portée en lettres dans l'acte d'engagement prévaut.

Toutefois si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant. En cas de refus, le candidat devra se désister.

5-6 – Dispositions particulières

Si au terme de la consultation, un candidat est informé que son offre n'est pas retenue, il ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni élever aucune réclamation dans l'hypothèse où l'Acheteur ne passerait pas avec lui le marché correspondant.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

Erreur matérielle

Si une erreur de prix est décelée dans l'offre du candidat, et que celle-ci constitue une erreur purement matérielle, c'est-à-dire une erreur de nature telle que nul ne pourrait s'en prévaloir de bonne foi, cette erreur pourra être rectifiée. En aucun cas, le candidat ne devra en profiter pour modifier son offre de base (erreur de report, erreur de calcul....).

Cette faculté de rectification de l'erreur matérielle est laissée à l'entière discrétion de l'acheteur.

VI – Présentation et contenu des propositions

Les offres seront remises avant la date et heure limite fixée sur la page de garde du document. Les candidatures et offres devront être remises par la voie électronique sur la plateforme : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Accompagnement :

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plateforme :

- Manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plateforme
- Assistance téléphonique
- Module d'autoformation à destination des candidats
- Foire aux questions
- Outils informatiques

Modalités de dépôt sur la plateforme

Les offres doivent être remises sur la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Pour répondre à la consultation sous forme dématérialisée, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit être inscrit sur la plateforme précitée

Contrôle anti-virus

Avant transmission de son ou ses offres, le soumissionnaire devra procéder à un contrôle anti-virus de tous les fichiers constitutifs des deux enveloppes.

Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité. Ces offres seront réputées n'avoir jamais été déposées et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

Conformité de l'adresse mail de l'entreprise

Le soumissionnaire devra également s'assurer de la conformité de son adresse mail (toute erreur dans la transcription de cette adresse est de la responsabilité pleine et entière du soumissionnaire).

Le Candidat retenu à l'issue de l'analyse des offres sera invité à signer son offre matérialisée.

ANNEXE : DEFINITIONS

Signature enveloppée – signature détachée – jeton de signature

La signature électronique d'un dossier peut être « enveloppée » ou « détachée »

On parle de signature « enveloppée » lorsque le fichier signé intègre en lui-même la signature.

On parle de signature « détachée » lorsque la signature électronique se présente sous la forme d'un fichier informatique autonome, distinct du fichier d'origine. Ce fichier autonome est appelé « jeton de signature »

Présentation des offres

L'offre doit être déposée sur la page de réponse de la plate-forme, spécifique à une consultation dans l'espace qui lui est réservé.

Les documents seront fournis dans l'un des formats suivants :

Format Word (.doc) dont la version est au minimum Word 6.0

Format Excel (.xls) dont la version est au minimum Excel 5.0

Format Acrobat (.pdf) dont la version est au minimum Acrobat 4.0

Format RTF (.rtf)

Les fichiers seront nommés ci-après « nom_fichier.ext » (exemples : DC1.ext, AE.ext, mémoire.ext) où .ext correspond à l'une des extensions des formats ci-dessus acceptés par la plate-forme (ex. : .doc, .pdf)

Ensuite un fichier unique sera compressé au format .zip appelé « nnn-xxx-yyy_enveloppe1.zip » où « nnn-xxx-yyy » est le numéro de SIREN du soumissionnaire.

VII – Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus par demande auprès de :

Renseignements administratifs et techniques

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront déposer leurs questions d'ordre administratif ou technique à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

La limite pour poser des questions est fixée au **12/01/2026** les réponses seront apportées au plus tard le **19/01/2026**.

En cas d'incertitude ou s'il apparaît dans des documents de consultation des divergences, des omissions ou des erreurs qui pourraient conduire à la réalisation incorrecte ou incomplète des prestations, le candidat devra prendre tous renseignements qui lui paraissent nécessaires via la plateforme :

<https://www.marches-publics.gouv.fr> pendant la phase de consultation. Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retirées le dossier.

Voies et délais de recours

En cas de litige et après épuisement des voies amiables, la juridiction compétente est le tribunal :

Tribunal judiciaire de Lille

13 avenue du Peuple Belge

59034 LILLE CEDEX

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.
- Recours de pleine juridiction ouverte aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion